



Direction Générale Territoires,
Proximité, Déchets et Sécurité
Pôle Loire, Sèvre et Vignoble

Décision n°2022-1195

Objet : Basse-Goulaine – 17 Allée du Moulin Robert – Déclassement du domaine public de la voirie des parcelles cadastrées AX1039 (44 m²) et AX1040 (30 m²), propriétés de Nantes Métropole, en vue d'un échange sans soulte de la parcelle cadastrée section AX1038 (94 m²)

Réf : 3.1.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.1.1 a.) portant délégation du Conseil à la Présidente pour réaliser, si le montant du bien est inférieur à 180 000 €HT (ou sa valeur vénale lorsque la transaction se fait à titre gratuit ou à l'euro symbolique, hors indemnités et frais d'acte ou de procédure), toute acquisition immobilière, soit pour le compte de Nantes Métropole, soit pour le compte des communes, et approuver les conditions de rémunération des intermédiaires,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'avis favorable de France Domaine,

Considérant l'accord écrit en date du 26 septembre 2022 entre les _____ et Nantes Métropole pour réaliser un échange sans soulte, à la charge de Nantes Métropole, des parcelles cadastrées AX1039 (44 m²) et AX1040 (30 m²) appartenant à Nantes Métropole, avec la parcelle cadastrée AX1038 (94 m²) appartenant aux _____ situées 17 Allée du Moulin Robert à Basse-Goulaine,

Considérant que les parcelles cadastrées AX1039 (44 m²) et AX1040 (30 m²) appartenant à Nantes Métropole ne présentent pas d'intérêt pour Nantes Métropole et constatant leur désaffectation,

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20221103-2022_1195DEC-AU 1
Date de télétransmission : 08/11/2022
Date de réception préfecture : 08/11/2022

Considérant que cet échange permet d'une part aux d'intégrer les parcelles cadastrées AX1039 (44 m²) et AX1040 (30 m²) appartenant à Nantes Métropole dans leur propriété et d'autre part, à Nantes Métropole de régulariser la situation foncière de fait sur la Commune de Basse-Goulaine.

Considérant que leur valeur vénale est inférieure à 180 000 euros HT,

Décide

Article 1. : Basse-Goulaine – 17 Allée du Moulin Robert – Déclassement des parcelles cadastrées AX1039 (44 m²) et AX1040 (30 m²) – Surface totale : 74 m².

Article 2. : De procéder à un échange foncier sans soulte entre Nantes Métropole, à savoir :

- Cession des parcelles cadastrées AX1039 (44 m²) et AX1040 (30 m²), propriétés de Nantes Métropole situées 17 Allée du Moulin Robert à Basse-Goulaine,
- Acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée AX1038 (94 m²) , située 17 Allée du Moulin Robert à Basse Goulaine,

Article 3. : Les frais d'acte notarié relatifs à cet échange seront à la charge de Nantes Métropole.

Article 4. : De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Receveur des Finances de Nantes Municipale, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **03 NOV. 2022**

Pour la Présidente
Le Vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le :

08 NOV. 2022

Accusé de réception en préfecture 2
044-244400404-20221103-2022_1195DEC-AU
Date de télétransmission : 08/11/2022
Date de réception préfecture : 08/11/2022

Nantes Métropole – Décision